



Après un mariage/partenariat célébré en Albanie sans certificat de capacité matrimoniale: inscription dans le registre suisse de l'état civil

03.03.2022

Documents

- acte de mariage ou acte du partenariat enregistré en original (Certifikatë e martesës).
- copie du passeport ou carte d'identité valable et du permis de séjour (si applicable) des deux conjoints ou partenaires
- adresse des conjoints ou partenaires

Pour le conjoint/partenaire de nationalité étrangère pas inscrit dans le registre suisse :

- Passeport ou carte d'identité valable + 4 copies.
- Acte de naissance (Certifikate e lindjes) en original avec filiation des parents avec apostille.
- Certificat personnel (Certifikate personale) en original avec apostille.
- Certificat de famille (Certifikate familjare) en original avec apostille.
- Certificat de domicile (Certifikatë e vendbanimit) en original avec apostille.
- Si veuf/ve: Acte de décès (Certifikatë e vdekjes) en original délivré par le pays où le décès s'est passé avec apostille.
- Si divorcé/e: Copie du jugement de divorce, (Kopje te vendimit te shkurorzimit) certifiée par le tribunal avec apostille et traduction.
- Si vous avez changé de nom: Copie du jugement concernant le changement de nom (Kopje e vendimi gjyqësor i nderrimit të emrit), certifiée par le tribunal et apostillée. *
- Si vous êtes né hors mariage: Une reconnaissance de paternité (Njohje atesie) établie par la commune compétente.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être apostillés avant d'être remis à la représentation suisse:

Adresse de l'autorité compétente locale

Ministère des Affaires Etrangères
Bulevardi, Gjergj Fishta', Nr. 6
Tirana, Albanie

Emoluments

L'inscription du mariage/partenariat dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Prise de rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous, veuillez envoyer un e-mail avec une copie scannée du passeport de la personne qui viendra soumettre le dossier à : pristina.visa@eda.admin.ch.

Ambassade de Suisse au Kosovo
Adrian Krasniqi 11
10060 Pristina
Tel. + 383 38 261 261
pristina.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/westbalkan